

## LA CONSOMMATION DE DROGUES ET D'ALCOOL EN MILIEU DE TRAVAIL

### INTRODUCTION

Au Québec, on estime qu'un employé sur dix a un problème de surconsommation de drogues ou d'alcool susceptible de causer des problèmes physiques, psychologiques, économiques ou sociaux. Au cours des dernières années, les tribunaux ont été appelés à se pencher sur cette problématique, afin d'instaurer certaines limites aux droits des employeurs en matière de gestion de la consommation. Cette formation vous propose des mesures concrètes et positives ainsi que des outils afin d'avoir tous les éléments en main pour vous assurer de la mise en place d'une politique en matière de drogues et d'alcool qui respecte les critères prévus à la loi.

À la fin de la formation, les participants auront une meilleure compréhension de la mise en place d'une politique en matière de drogue et d'alcool ainsi que des droits qui leur sont conférés par la loi pour gérer adéquatement les problèmes de consommation de leurs employés, sans porter atteinte aux droits et libertés de ces derniers.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Définir les problématiques en matière de drogue et d'alcool.
- Identifier la législation applicable.
- Mettre en place une politique en matière de drogue et d'alcool appropriée à votre entreprise.
- Identifier les processus à votre disposition pour gérer la consommation à l'intérieur de votre entreprise.

### CONTENU DE LA FORMATION

- Définir les types de substances;
- Les politiques en matière de drogue et d'alcool;
- Les tests de dépistage;
- Plan d'intervention en milieu de travail;
- Gestion des accidents du travail en lien avec la consommation de drogue ou d'alcool.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Un maximum de 20 participants est demandé.

### MATÉRIEL FOURNI

- Le matériel didactique.
- La présentation visuelle.
- Une attestation de formation pour chaque participant.

### DURÉE

- 2 h 30

### INSCRIPTION

formation@gestess.com  
T. 1 888 307-8394, poste 60

GESTESS est un organisme formateur  
agréé par la Commission des Partenaires  
du marché du travail (CPMT).

